



AVIS PUBLIC

Prenez avis que conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité de Chelsea statuera sur une demande de dérogation mineure, lors de sa session ordinaire qui se tiendra **mardi le 1^{er} octobre 2019, à 19 heures**, au *Centre communautaire de Farm Point*, situé au 331, chemin de la Rivière, Chelsea (Québec).

La présente a pour but de vous informer que le propriétaire de l'immeuble connu comme une

propriété en bordure du chemin des Hauts-Bois

a déposé à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une clôture à l'intérieur de la bande de protection de 15 mètres d'un milieu humide, et ce, sur le lot 2 635 578 au cadastre du Québec.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC,
ce 11^e jour du mois de septembre 2019.

M^e JOHN DAVID McFAUL
Directeur général
et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that, in accordance with Section 145.6 of the *Land Use Planning and Development Act*, Chelsea's Municipal Council will decide upon an application for a minor exemption, at its ordinary sitting that will be held **Tuesday October 1st, 2019, at 7 pm**, at the *Farm Point Glen Community Centre*, located at 331 River Road, Chelsea, Quebec.

This is to inform you that the owner of the property bearing the civic address known as

Property along Hauts-Bois Road

has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the installation of a fence inside a wetland's 15-metre protection strip, and this, in favour of Lot 2 635 578 of the Quebec cadastre.

Municipal Council will hear anyone interested in this application.

GIVEN AT CHELSEA, QUEBEC,
on this 11th day of September 2019.

M^e JOHN DAVID McFAUL
Director General
& Secretary-Treasurer

SIGNATURE